

Questions au Feuilleton

LES DÉPENSES—SAULT-SAINTE-MARIE

Question n° 2819—M. Symes:

D'octobre 1972 jusqu'à ce jour, combien d'argent le ministère des Postes a-t-il dépensé à Sault-Sainte-Marie?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes):

	Dépenses d'exploitation	Dépenses de capital	Dépenses faites à partir des recettes	Total
1 ^{er} octobre 1972				
au 31 mars 1973	556,563	3,057	12,998	572,618
1973-1974	1,149,243	403	29,916	1,179,562
1974-1975	1,301,347	709	31,844	1,333,900
1975-1976	1,611,433	2,001	35,506	1,648,940
1976-1977	2,004,861	104	36,290	2,041,255
1 ^{er} avril 1977				
au 31 mai 1977	371,317	—	7,248	378,565
Total	6,994,764	6,274	153,802	7,154,840

LES DÉPENSES—SAULT-SAINTE-MARIE

Question n° 2820—M. Symes:

D'octobre 1972 jusqu'à ce jour, combien d'argent le ministère du Revenu national a-t-il dépensé à Sault-Sainte-Marie?

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): \$2,603,447.

NOTE: Les relevés mensuels des dépenses pour l'année financière 1972-1973 ne sont pas disponibles; par conséquent, ce chiffre comprend tout le montant dépensé à ce jour pour l'année financière 1972-1973.

RADIO-CANADA—LE TEMPS D'ANTENNE ACCORDÉ AUX DÉPUTÉS

Question n° 2825—M. Jones:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle établi une politique concernant le temps d'antenne à accorder aux députés qu'on invite à participer à des émissions comme *The Nation's Business* et, dans l'affirmative, laquelle?

2. La Société permet-elle aux députés qui ne sont pas affiliés à un parti officiel de participer à des émissions de ce genre et, dans la négative, pourquoi?

3. Quelle somme est accordée au réalisateur de l'émission *The Nation's Business* pour les équipes de production, les interviewers, les chercheurs et les autres personnes intéressées de près à la préparation de cette émission?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Radio-Canada n'accorde pas de temps de télévision aux députés en particulier. La politique pertinente est ainsi conçue: «a) En dehors des campagnes électorales, Radio-Canada met à la disposition des partis politiques fédéraux, aux fins des émissions politiques, des temps d'antenne gratuits sur ses réseaux nationaux. «b) La Société offre des temps d'antenne gratuits sur ses réseaux aux partis établis qui ont un caractère national et qui ont une audience appréciable à travers le pays.»

2. Non. On estime que seuls les partis nationaux devraient participer aux émissions nationales. Chaque parti demandant du temps d'antenne dans une de ces émissions est censé remplir les conditions suivantes: (i) Avoir un chef national reconnu. (ii) Avoir une organisation nationale créée à la suite d'un congrès national. (iii) Former à la Chambre des communes un groupe ayant à sa tête un chef reconnu auquel la Chambre a accordé des privilèges dans la conduite des affaires du Parlement. (iv) Avoir brigué les suffrages dans au moins

[M. Cullen.]

trois provinces et avoir mis un candidat en lice dans au moins une circonscription sur quatre dans les élections générales qui ont précédé immédiatement.

3. Il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer des renseignements comme le coût des émissions. Cependant, le budget de l'émission «*The Nation's Business*» est minimal.

LA SUBVENTION DE \$300,000 À L'A.C.F.O.

Question n° 2827—M. Jones:

1. L'Association canadienne-française de l'Ontario et les autres associations similaires de neuf autres provinces ont-elles reçu une subvention de \$300,000 et, dans l'affirmative, dans le cadre de quel programme gouvernemental?

2. La subvention était-elle destinée uniquement à l'A.C.F.O. ou devait-elle être partagée entre les dix associations provinciales?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): 1. Seule l'Association canadienne-française de l'Ontario a reçu en 1976-1977 cette subvention de \$300,000, accordée par la Direction des groupes minoritaires de langue officielle du Secrétariat d'État. Les autres associations provinciales ont reçu pour leur part des subventions moins élevées, distinctes de ce montant.

2. L'Association canadienne-française de l'Ontario a reçu ces \$300,000 pour la mise en œuvre de son programme d'animation; cette subvention ne devait pas être partagée entre les dix associations provinciales.

CAC—LE PERSONNEL DU BUREAU RÉGIONAL DES PRAIRIES

Question n° 2833—M. Ritchie:

1. Combien de personnes sont employées en ce moment a) à temps partiel, b) à plein temps au bureau régional des Prairies de la Commission d'assurance-chômage et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration?

2. Combien de personnes sont employées à titre de représentants itinérants?

3. Dans quelles localités envisage-t-on de nouveaux bureaux provinciaux du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage a) en Alberta, b) en Saskatchewan, c) au Manitoba, après l'adoption du Bill C-27 et, dans chaque cas, combien de personnes seront employées (i) à plein temps (ii) à temps partiel (iii) comme représentants itinérants de ces services?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):

	Bureau régional des Prairies (Winnipeg)		
	Commission d'assurance-chômage	Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	
1. a) Employés à temps partiel	Nil	Nil	
b) Employés à temps plein	210	129	
2. Employés régionaux	(Manitoba, Saskatchewan, Alberta Territoires du Nord-Ouest)		
	783	1628	
	Alberta/ TNO	Saskatche- wan	Manitoba
3. Location des bureaux de la Commission de l'emploi et de l'Immigration du Canada	Edmonton	Regina	Winnipeg
Employés à temps plein			
(i) bureau régional	a)	159	88 142
Employés à temps partiel			
(ii) bureau régional	a)	2	3 Nil
(iii) Employés régionaux	a)	1,033	479 679
a) Pour l'année fiscale 1977-78			

LE PROGRAMME DE LA COMPAGNIE DES TRAVAILLEURS D'ÉTÉ

Question n° 2837—M. Marshall:

Par province, quel est l'état détaillé des emplois créés et des fonds alloués à la Compagnie des travailleurs d'été, programme lancé en 1977 et financé par le